

Remettre les pendules à l'heure

L'appel de la Chambre du commerce et de l'Industrie, et notamment de son président, membre d'une société horlogère, pour le refus du budget cantonal a de quoi surprendre. En effet et pour rappel, sans l'intervention massive de l'Etat fédéral, l'horlogerie aurait totalement disparu de l'Arc jurassien et en particulier des Montagnes neuchâtelaises.

Au 20^e siècle, l'horlogerie a été sauvée par une politique interventionnisme et dirigiste sans précédente de la part de la Confédération et des collectivités publiques. Participation publique au Capital des sociétés, prêts et subventions, légalisation du Cartel et du statut horloger, présence des pouvoirs publics au sein des Conseils d'administration des entreprises, l'Etat fédéral a maintenu artificiellement ce secteur face à la concurrence mondiale et contre le dogme du libéralisme.

Certaines sociétés, telles que les Fabriques d'assortiment réunies [F.A.R], ont bénéficié d'un positionnement quasi monopolistique, avec pour la petite histoire des représentants du mouvement ouvrier, imposé par la Confédération, au sein de leur Conseil d'administration.

D'autres secteurs n'ont pas eu cette chance, si l'on pense notamment à celui du chocolat (Klaus, Suchard,...), constituant pourtant un marqueur identitaire du pays.

Le processus de libéralisation qui caractérisa malheureusement le dernier tiers du 20^e siècle, jugulé à la crise des taux de changes, provoqua, en quelques années, la perte de plus de la moitié des emplois horlogers en Suisse.

Vous l'aurez compris : Après avoir vécu et survécu grâce à l'Etat, il paraît pour le moins surprenant que la Chambre et certains de ses représentants horlogers, secteurs industriels le plus soutenu par les pouvoirs publics, soient dorénavant... les chantres du démantèlement et des allègements fiscaux.

DONZE, Pierre-Yves, *Histoire de l'industrie horlogère suisse : De Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, Editions Alphil - Presses universitaires suisses,

Neuchâtel, 2009, p. 166 : Les emplois horlogers passent de 90'000 en 1970 à 47'000 en 1980, avant de plonger à 34'000 en 1990.

Votation du 24 septembre

Le **peuple suisse** a dit « NON » à la réforme de l'AVS, qui tendait notamment à repousser l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Cette réforme insidieuse allait de fait ouvrir la porte à une retraite à 67 ans.

Dans les faits, l'hypocrisie actuelle de certains milieux n'est plus acceptable. Ceux qui veulent repousser l'âge de la retraite sont les mêmes qui n'embauchent plus les chômeurs de plus de 50 ans.

Le peuple suisse a montré sa maturité et, comme par le passé, a refusé le démantèlement de l'assurance vieillesse.

A l'origine de l'AVS, le parti ouvrier et populaire demande instamment que la Constitution fédérale soit respectée. En effet, l'article 112. alinéa 2 let. stipule que « *les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée* ». Or, les rentes AVS, même pleines, ne permettent pas de subvenir aux besoins des travailleurs et travailleuses retraités.

Dans les années septante, le projet d'amélioration de l'AVS du POP avait été transformé par les chambres en prévoyance vieillesse reposant sur un principe de capitalisation (deuxième pilier). Or, comme annoncé il y a plus de trente ans, ce deuxième pilier pose, à l'heure actuelle, de nombreux problèmes. La flexibilisation du marché du travail et le chômage de masse empêche les travailleurs et travailleuses de cotiser au deuxième pilier. De plus, les taux de conversion n'ont eu de cesse de diminuer ces dernières années.

Il est grand temps de fusionner une partie des fonds de prévoyance deuxième et premier pilier.

Au niveau cantonal, le report de la réforme de l'impôt des frontaliers, pour 400 voix, a permis aux régions industrielles d'avoir un moment de répit. Il s'agit dans

l'intervalle de consolider les diverses péréquations et plus particulièrement de réaliser une circonscription fiscale unique.